

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le 9 avril 2015 à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
500, 20 <sup>e</sup> avenue Lot 1 973 913	La demande a pour objet d'autoriser l'agrandissement de la résidence unifamiliale par l'ajout d'un vestibule d'entrée et salle de séjour avec une marge avant secondaire de 4,37m au lieu de 6m selon le règlement de zonage.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2015.

Jacques Robichaud  
Avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier